

11
cl
AVIS au PERSONNEL

=====

Je vous félicite pour l'effort dont a fait preuve le personnel depuis quelque temps pour le respect des heures d'ouverture de bureau.

Ruhengeri



718

Avec l'accord de Monsieur le RESIDENT - ADJOINT et de Monsieur le MINISTRE DE L'INTERIEUR, j'ai le plaisir de vous informer de ce que, à partir de Lundi 20 mars 1961, l'horaire d'ouverture des bureaux est le suivant :

- de 7 H 30 à 12 H. (

)
et (tous les jours ouvrables

- de 14 H à 17 H (

et Samedi : - de 7 H 30 à 12 H.

La M.O.I. pénitentiaire commencera cependant le travail à 6 H 30 comme antérieurement ainsi que l'équipe des travaux du Poste.

Le Préfet,
J. Bonaventure NKUNDABAGENZI

L'Administrateur de Territoire
J. M. KIRSCH